Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le 17/06/2020
ID : 085-200082139-20200616-04PM2020-AR

les Sables d'Olonne

Direction Générale
Direction de la Police Municipale

Référence :04PM/2020

LE MAIRE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Considérant que des travaux d'entretien importants doivent être réalisés sur le site de l'aire d'accueil des Gens du voyage,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des piétons et véhicules circulant à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que, pour des raisons de sécurité, la réalisation des travaux nécessite la fermeture complète du site,

Considérant suite à une intrusion sur l'aire le 15 juin 2020, des dégradations ont été commises et des réparations doivent être effectuées.

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : L'aire d'accueil des gens du voyage rue de Chevreul, quartier du Château d'Olonne, gérée par convention par la Commune des Sables d'Olonne, est fermée **jusqu'à nouvel ordre.**

ARTICLE 2 : L'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage sera interdit à tout public pendant la période de réalisation des travaux.

ARTICLE 3 : Pendant la période de fermeture de l'aire, les gens du voyage sollicitant un stationnement seront dirigés vers les aires d'accueil ouvertes, quartiers La Chaume et d'Olonne .

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par les Services Municipaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise au Service de la Police Municipale et à Monsieur le Commissaire de Police.

FAIT AUX SABLES D'OLONNE, LE . 16 JUIN 2020

Yannick MOREAU

VILLE DES SABLES D'OLONNE - VENDÉE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maire des Sables d'Olonne